

Contribution au Plan Régional Forêts Bois pour la région Bourgogne Franche Comté

La lecture du projet du PRFB et la réunion en juin en présence du Cabinet ADAGE ne nous rassurent pas. Nous attendons outre l'évaluation des espaces à forts enjeux environnementaux, des itinéraires sylvicoles applicables à chaque type de peuplement afin de définir des orientations au plus près du terrain pour mobiliser la ressource disponible avec la prise en compte des contraintes paysagères et environnementales. Si l'évaluation environnementale est très détaillée avec un argumentaire de mesures de protection, (qui d'ailleurs généralement ne sont pas appliquées sur le terrain), le projet ne fait que recommander, inciter, ce que nous entendons déjà depuis des années sans résultats.

Malgré les alertes de l'Ae, il est très peu question de diversification des modes de gestion, de régénération naturelle, d'irrégularisation, de mélange d'essences sauf dans l'annexe 4 à la rubrique changements climatiques, néanmoins nous pouvons nous interroger sur leur application. Ces préconisations devraient être une priorité. Nous notons également que les changements climatiques deviennent alibi pour une gestion dynamique et pour l'abaissement des diamètres d'exploitabilité et le raccourcissement des rotations dont les conséquences sont connues sur la qualité des sols qui est peu abordée. Le dépérissement des jeunes plantations de douglas à l'exemple des années 2003 et 2005 lors des canicules est-il pris en compte dans les prévisions ? (Alerte du service santé des forêts du ministère et rapport CGEDD /CGAAER). Le mélange d'essences est une garantie pour lutter contre les changements climatiques et les risques sanitaires.

Dans son évaluation du PNFB, l'Ae donne un avis sévère sur différents points qui ne trouvent pas de réponse dans le projet régional, elle recommande un cadrage des mesures en faveur de la biodiversité et d'argumenter le ciblage des forêts où l'on peut effectuer des prélèvements supplémentaires. Or nous constatons que presque tous les massifs sont ciblés par la DRAAF pour une mobilisation supplémentaire de feuillus et de résineux et de transformation de feuillus en résineux, les chiffres annoncés ont-ils été déterminés par massif ? Les prévisions de mobilisation supplémentaires prennent-elles en compte les forêts non accessibles, les jeunes plantations de douglas, l'auto consommation qui représente une part importante de la production de bois ?

La proposition annoncée de mobiliser 300000 M3 de résineux par an en Bourgogne sera toujours plus de coupes rases en Morvan et plantation d'une seule essence, le douglas. Les prévisions ont-elles intégré les demandes du marché en bois énergie de feuillus pour approvisionner des installations comme Gardanne ou d'autres installations qui n'ont pas assez de ressource locale, ainsi que le manque de ressource de douglas en Bourgogne annoncée par la DRAAF pour 2020 lors de différentes réunions ? La coupe de TSF de feuillus pour alimenter en bois énergie va engendrer la transformation de plus en plus de forêts en usine à bois de douglas.

La coupe rase peut être acceptable pour de très rares cas extrêmes et ne doit en aucun cas être considérée comme un élément de gestion durable. Les taillis dits dépérissant peuvent être restaurés avec des plantations en enrichissement en trouée ou en point d'appui. Comment concilier biodiversité, préservation des paysages, qualité des sols avec une exploitation par coupes rases ?

L'avenir du Parc Naturel du Morvan est lié à la gestion des forêts sur son territoire et le projet du PRFB est en contradiction avec le fondement d'un parc régional et la loi sur la biodiversité qui reconnaît les PNR comme des partenaires privilégiés en matière de **biodiversité et de paysage**, et comme des acteurs incontournables de la mise en cohérence de la politique publique sur leurs territoires. « *Lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources naturelles relatifs au climat, à l'air, aux énergies, aux continuités écologiques, aux déplacements et aux infrastructures de transport, aux orientations forestières, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme, à la mer et au littoral sont soumis pour avis au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional en tant qu'ils s'appliquent à son territoire* ». Rapport CGEDD n° 010292-01, Cohérence de la mise en oeuvre des réglementations page 34/77 CGAAER n° 15083 applicables à l'espace forestier. La loi devra donc s'imposer dans le projet de renouvellement de la charte du PNR qui est en cours.

Nous espérons être entendus sur des mesures qui nous paraissent réalisables et nécessaires pour le développement et la restauration de forêts multifonctionnelles :

- ☒ Développement d'une gestion irrégulière, continue et respectueuse de la nature. La rentabilité économique de cette sylviculture n'est plus à démontrer.
- ☒ Préservation de la biodiversité des sites à Haute valeur environnementales, développement et restauration de la biodiversité ordinaire avec la conservation d'arbres sénescents, d'arbres morts sur pied ou au sol, d'arbres à cavités. Mettre en place des mesures opposables lors de l'agrément ou pour les avenants des documents de gestion en lien avec des financements.
- ☒ La mise en cohérence du PRFB avec les politiques publiques comme le SRCE et du SRCAE dont les orientations 34 et 35 pour la Bourgogne sont d'une grande qualité d'expertise, ainsi que les recommandations du PPRDF en cours et de la charte forestière.
- ☒ Revoir les prévisions d'augmentation de mobilisation des résineux à la baisse, sachant qu'elle sera concentrée sur le Morvan pour la Bourgogne qui est déjà impacté par l'exploitation intensive et par les coupes à blanc.
- ☒ Après coupe rase sanitaire ou peuplements irrécupérables, plantations feuillus résineux en un mélange équilibré.
- ☒ La qualité des sols doit être une priorité grâce à une sylviculture respectueuse des écosystèmes forestiers, en évitant les rotations répétées de monocultures d'essences qui poussent vite comme le douglas et en laissant vieillir les arbres pour du bois d'oeuvre plutôt que de réduire l'âge d'exploitabilité.
- ☒ Tout financement public devrait être précédé d'une expertise de terrain afin de refuser l'aide si le projet est destructeur de l'écosystème forestier.
- ☒ Les propriétaires qui gèrent leurs forêts en tenant compte de l'intérêt général doivent être prioritaire pour bénéficier des aides, comme le soutien au contrat forêt, aux fiches de la charte forestière: pratiques sylvicoles favorables à l'environnement pour irrégularisation, aide au martelage et soutien à la gestion des petites propriétés, maintien de recrues de feuillus lors des éclaircies des plantations de douglas et aides à la conversion vers une sylviculture proche de la nature.
- ☒ Les forêts publiques doivent être exemplaire en matière de gestion en futaie irrégulière et de préservation de la biodiversité ordinaire.

Les préoccupations en matière d'environnement, de paysage et cadre de vie des citoyens doivent être prises en compte dans le PRFB sans que cela soit en contradiction avec une production de qualité qui est possible en développant une sylviculture naturelle et continue (méthode Pro Silva) ou futaie irrégulière pour préserver la qualité des sols, la biodiversité, l'étalement de mobilisation de la ressource. De plus en plus de voix s'élèvent contre le développement des coupes rases, la destruction des chemins et des routes sinueuses du Morvan, ainsi que la disparition des essences autochtones comme le châtaignier. Si la politique forestière reste sur des objectifs essentiellement de production, des conflits ne vont pas manquer de se développer, malgré les dispositions de communication pour faire accepter une exploitation industrielle.

Pour Autun Morvan Ecologie le 31 juillet 2017
Jean Claude Lacroix
Lucienne Haèse

Autun Morvan Ecologie
contact@autunmorvanecologie.org
www.autunmorvanecologie.org